

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2231

Lyon 5e - Mise à disposition à titre gratuit au profit de l'ADAPEI 69 du bâtiment N du groupe scolaire Champvert Ouest sis 231 avenue Barthélémy Buyer - EI 05014

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 7 JUILLET 2016
DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2231 - LYON 5E - MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT AU PROFIT DE L'ADAPEI 69 DU BATIMENT N DU GROUPE SCOLAIRE CHAMPVERT OUEST SIS 231 AVENUE BARTHELEMY BUYER - EI 05014 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier sis 231 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 5^e comprenant cinq parcelles de terrain sur lesquelles sont édifiés des bâtiments formant le groupe scolaire Champvert Ouest, cadastrées AY 105 et 106 (en totalité), 107, 108 et 111 (en partie).

L'ADAPEI 69 a sollicité de la Ville de Lyon la mise à disposition du bâtiment N dudit groupe scolaire, situé sur la parcelle cadastrée AY 105, afin de réaliser un centre médico-social pour accueillir des enfants handicapés mentaux et lui permettre de regrouper l'ensemble de ses activités sur un seul site.

Dans cette perspective, la Ville de Lyon souhaiterait donner à bail emphytéotique une partie de la parcelle cadastrée AY 105, dont la division parcellaire est en cours, représentant une surface de 3 131 m², au profit de l'ADAPEI 69.

Dans l'attente de la conclusion d'un bail emphytéotique qui vous sera soumis à un prochain Conseil municipal et afin de ne pas retarder la livraison du bâtiment, prévue en mai 2017, il vous est proposé par la présente :

- d'approuver la mise à disposition par convention d'occupation temporaire du tènement susvisé ;
- d'autoriser les travaux consistant au désamiantage et aux travaux préparatoires à la réhabilitation du bâtiment N du groupe scolaire Champvert Ouest, dans l'attente de la régularisation du bail emphytéotique.

La durée prévisionnelle des travaux est d'environ 11 mois et ceux-ci seront réalisés dans le respect des règles de l'art et de sécurité, aux frais exclusifs et sous la responsabilité de l'ADAPEI 69.

Pour votre information, il est précisé que la valeur locative annuelle du terrain correspondant à cette mise à disposition est estimée à 25 050 €/an.

Toutefois, s'agissant d'une mise à disposition ponctuelle s'inscrivant dans le cadre du futur bail emphytéotique qui serait consenti à l'ADAPEI 69 à l'automne 2016, il vous est proposé de consentir cette convention à titre gratuit.

Vu l'avis favorable de M. le Maire du 5^e arrondissement du 2 juin 2016 ;

Vu ladite convention de mise à disposition ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'ADAPEI 69, concernant la mise à disposition à titre gratuit du tènement immobilier susvisé dans l'attente du bail emphytéotique à régulariser sis 231 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 5^e, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY